



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## fibromyalgie

Question écrite n° 111235

### Texte de la question

M. François Huwart souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les personnes atteintes de fibromyalgie. Cette maladie, encore peu connue, touche cependant 2 à 4 % de la population mondiale et est particulièrement invalidante. Reconnue par l'OMS depuis 1992, elle est encore rejetée par de nombreux médecins et spécialistes et sa prise en charge par l'assurance maladie est insuffisante. Aussi, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour mieux la faire connaître et permettre ainsi une meilleure prise en compte par l'assurance maladie de cette maladie.

### Texte de la réponse

La fibromyalgie, dont la prévalence est estimée à 3,4 % chez la femme et 0,5 % chez l'homme, associe des douleurs musculaires et une fatigue chronique, dont la cause reste à ce jour inconnue. Aucun signe objectif clinique, biologique ou radiologique ne permet un diagnostic de certitude. La direction générale de la santé, préoccupée par les nombreuses sollicitations à l'égard de ce syndrome, a porté le débat auprès des instances scientifiques compétentes telles que l'institut de veille sanitaire, qui assure une surveillance épidémiologique de cette affection et l'Institut national de santé et de la recherche médicale, qui réalise périodiquement des travaux de recherche dans ce domaine. Toutefois, afin d'actualiser les références sur ce sujet, le ministre de la santé et des solidarités a saisi l'Académie nationale de médecine, pour que soient effectuées une étude nosographique et une synthèse des données de la littérature médicale dans ce domaine et le directeur général de l'UNCAM pour que soit réalisée une enquête rétrospective des services médicaux des caisses primaires d'assurance maladie déterminant la fréquence des difficultés rencontrées par les malades. À l'issue de ces saisines, dont les rapports seront connus en décembre 2006, le ministre de la santé et des solidarités demandera l'avis de la Haute Autorité de santé afin que soient actualisées les précédentes recommandations de prise en charge qui datent de 1989.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Huwart](#)

**Circonscription :** Eure-et-Loir (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111235

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 2006, page 12367

**Réponse publiée le :** 9 janvier 2007, page 378